

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Vincent Bonvin et consorts au nom Les Vert.e.s - La diversité de la presse est en péril : tirons la sonnette d'alarme

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 7 janvier 2025 à Salle Romane, rue Cité-Devant 13, dans le bâtiment du Parlement cantonal à Lausanne. Présidée par M. le député A. Wüthrich, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées F. Bettschart-Narbel et N. Jaccard ainsi que de MM. les députés M. Balsiger, V. Bonvin (postulant), S. Cala, A. Démétriadès, Ph. Miauton et C. Weissert.

Ont participé à cette séance Mme la Conseillère d'Etat Ch. Luisier Brodard, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Mme L. Jobin, cheffe du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC).

Les notes de séance ont été rédigées par Monsieur Fabrice Mascello, pour lesquelles nous le remercions infiniment.

2. POSITION DU POSTULANT

Résumé :

Un danger pour notre démocratie, la fragilisation de la presse par la concentration et la suppression récurrente de postes ont motivé le dépôt de ce postulat. Il dessine un tableau sombre d'un avenir proche de ce qui est appelé le 4^e pouvoir, la presse. Des algorithmes qui déterminent les articles les plus cliqués sur internet pour être publiés pourraient faire passer à la trappe les sujets politiques au profit de sujets plus vendeurs et plus frivoles. Aux USA en moins de 20 ans, près de deux tiers des effectifs des rédactions ont disparu. Un fait qui est estimé responsable par nombre d'experts des plaies actuelles de la démocratie américaine : désinformation, corruption et polarisation. Cette logique strictement économique de rentabilité est défavorable à une information réelle et neutre de la population. Pour ces raisons il propose de réajuster la stratégie d'appui aux médias, votée par le Grand Conseil et en place depuis 2021.

Le postulat propose :

- 1. Une évaluation de l'impact des suppressions de postes chez Tamedia sur l'accès des citoyens vaudois à une information locale et régionale de qualité.**
- 2. Une évaluation de l'impact de la stratégie de soutien aux médias locaux déjà mis en place.**
- 3. De reconnaître la presse locale et régionale comme un bien public essentiel à la démocratie.**
- 4. De proposer une nouvelle stratégie robuste pour garantir une presse locale diversifiée, indépendante et de qualité, capable d'exercer pleinement son rôle de quatrième pouvoir.**
- 5. D'appeler à un financement complémentaire au niveau national pour une contribution des entreprises numériques pour soutenir la presse indépendante.**

Détail :

Ce postulat traite d'une problématique essentielle pour notre démocratie : la fragilisation de la presse dans un contexte de concentration médiatique et de suppression de postes. Depuis plusieurs années, le paysage médiatique suisse, et romand en particulier, traverse une période de profonde mutation. La concentration des titres de presse et la suppression massive de postes au sein des rédactions témoignent d'une crise structurelle du secteur.

Pour rappel, en août 2024, Tamedia annonce la suppression de 90 postes à l'échelle nationale, mais au final une trentaine de postes est supprimée (17 postes effectifs, départs volontaires et retraites anticipées et réductions de temps de travail), à laquelle il faut ajouter 20 postes externes, plus une trentaine de personnes aux imprimeries de Bussigny. La saignée est donc conséquente et ne s'arrête pas là puisque d'autres suppressions sont déjà prévues en 2026, pour raison économique. Une décision qui, bien que conforme à une logique de rentabilité, interroge sur l'avenir du tissu médiatique local. Si les bénéfices générés par TX Group, qui a Tamedia dans son portefeuille et qui ont atteint 2,2 milliards les 15 dernières années, témoignent de la santé financière du groupe, force est de constater que la presse locale ne bénéficie pas suffisamment de ses ressources pour assurer son développement et sa pérennité.

Il est légitime qu'une entreprise génère des profits, mais un journal n'est pas un service comme un autre. En effet, sa mission centrale dans une démocratie est d'informer les concitoyens de manière indépendante et avec proximité. Malheureusement, on peut légitimement craindre aujourd'hui que la rentabilité se fasse sur le dos de la proximité. Alors que les journalistes savent que la couverture locale va être drastiquement réduite, au lendemain de la signature du plan social chez Tamedia, il faut savoir que les dividendes ont doublé pour les actionnaires, rendant ainsi limpide la priorité de ce groupe de presse. En effet, ce dernier souhaite notamment imprimer en français des articles provenant de Suisse allemande, à la place de la production d'informations locales, et déléguer des pages « culture » à un grand quotidien français. Ces orientations questionnent l'avenir et siphonnent la capacité du canton de Vaud, voire de toute la Romandie, à produire de l'information en lien avec la population locale.

Cette saignée économique a également lieu dans les rédactions des journaux locaux, avec, dans certaines régions, les pigistes ou les retraités qui ont parfois remplacé les journalistes. De manière globale, on peut dire que la qualité a beaucoup baissé depuis 10-20 ans, et la pérennité de certains titres locaux n'est pas assurée. Aujourd'hui, les journalistes, quels que soient leurs médias, doivent toujours faire plus, toujours plus vite, et avec toujours moins de bras. Selon ces derniers, la logique de rentabilité ne permet plus de consacrer le temps nécessaire pour mener des enquêtes de qualité. Le métier a donc changé et le trend actuel renforce l'appauvrissement d'un journalisme de qualité. Un journaliste a même fait part au postulant de sa crainte, dans un avenir proche, de n'avoir plus de véritable couverture des débats du Grand Conseil. En effet, si la rédaction est décentralisée, et que ce sont des algorithmes sur Internet qui déterminent les articles qui récoltent le plus de clics pour être publiés, alors les sujets politiques pourront passer à la trappe au profit de sujets plus vendeurs et souvent plus frivoles. La fin du journal papier risque d'arriver d'ici 3-4 ans, selon ces mêmes sources.

Cette logique strictement économique appliquée au domaine des médias est un danger qui pèse sur la capacité à être informés sur ce qui se passe réellement dans les régions du canton, mais aussi à produire de l'information et à mettre en lumière tout ce qui anime la vie sociale. Ce constat est d'autant plus vrai lorsque les centres de décision se situent dans une autre partie du pays, voire à l'étranger. L'exemple américain est intéressant pour comprendre la tendance actuelle et son impact concret sur la démocratie. En moins de 20 ans, un quart des journaux américains a disparu, soit 2'500 journaux et 43'000 journalistes, soit près des deux tiers des effectifs des rédactions. Un phénomène que nombre d'experts estiment responsable des plaies actuelles de la démocratie américaine : désinformation, corruption et polarisation. Pour les régions, n'ayant plus de presse locale et étant dans un désert médiatique, on y a paradoxalement observé au fil des ans des hausses d'impôts. En effet, sans journaliste local, donc sans enquête locale, la corruption et l'inefficacité de l'Etat augmentent, en l'absence d'un contre-pouvoir.

Selon un communiqué de presse des rédactions de Tamedia : "*C'est une saignée sans précédent qui, conjuguée aux suppressions d'emplois déjà effectuées l'an dernier, signifie un véritable démantèlement des rédactions. Il ne s'agit pas seulement de perte d'emplois par dizaines et dizaines, mais de perte de l'accès à l'information indépendante et de qualité.*". Le constat est double. D'abord, l'aide aux médias votée par le Grand Conseil, entrée en vigueur en 2021, est certes intéressante, mais les récents licenciements démontrent que ces mesures

restent insuffisantes pour enrayer les suppressions de postes et garantir la pérennité des titres de presse locaux. Il est nécessaire aujourd'hui de réajuster cette stratégie. Ensuite, les enjeux liés à ces pertes d'emploi dépassent la simple vie d'une entreprise qui doit s'adapter au marché ; ils touchent au fonctionnement même de notre démocratie, soit à sa qualité et sa représentativité.

En conclusion, sans une presse locale forte, les débats publics s'appauvrissent, les institutions échappent à la vigilance critique, et la confiance entre les citoyens et leurs représentants s'effrite. La presse locale, en tant que source d'information vérifiée et accessible, constitue un rempart contre ces dérives et contre la désinformation qui devient un véritable enjeu de société, capable de faire basculer des élections à l'étranger. Renoncer à défendre la presse revient à laisser la désinformation s'installer durablement et à renoncer à notre capacité à produire de l'information localement. Le vrai enjeu est là.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'avis du Conseil d'Etat sur les mesures proposées par le postulat est nuancé. Quel est le rôle de l'Etat dans le secteur de la presse écrite tant au niveau cantonal et fédéral ? Concernant le point 1 du postulat la conseillère d'Etat juge impossible et pas assez utile de réaliser cette étude. Pour le point 2, un rapport intermédiaire sur le soutien aux médias, actif depuis 2021, qui inclura l'évaluation demandée est à bout touchant. Point 3 : seule une inscription dans la Constitution fédérale pourrait garantir un statut public pour les médias. Au point 4, la conseillère d'Etat rappelle l'état des finances cantonales et doute fortement que l'aide aux médias puisse être augmentée. Le point 5 constitue plutôt une tâche pour les élus fédéraux.

La conseillère d'Etat a un avis nuancé sur les mesures proposées par ce postulat, même si certains constats peuvent être partagés d'un point de vue philosophique. La diversité des médias indépendants permet d'une part de garantir la libre formation de l'opinion et d'autre part joue le rôle de contre-pouvoir. Le Conseil d'Etat a toujours soutenu le monde des médias lorsque des licenciements ou des disparitions de titres ont été annoncés. A titre d'exemple, lors de la vague de licenciements concernant Tamedia, le gouvernement a même rencontré ses dirigeants, mais également les milieux des syndicats de journalistes, pour dénoncer la stratégie irréaliste de ce groupe. Cela étant, la transition du papier vers le numérique semble inéluctable. La mise sous perfusion financière de certains journaux n'a pas d'avenir, à l'instar du dossier de la FAO qui sera prochainement traité par le Grand Conseil et pour lequel un chemin a pu être trouvé quant à la mise en œuvre de sa numérisation. Finalement, la vraie question est le rôle de l'Etat tant au niveau cantonal que fédéral, tout en ne minimisant pas celui joué par les 18 autres titres de presse écrite qui sont présents sur le canton.

Commentaires des mesures proposées :

Point 1 : Une évaluation de l'impact des suppressions de postes chez Tamedia sur l'accès des citoyens vaudois à une information locale et régionale de qualité

L'élaboration de cette évaluation qualitative ne semble pas possible, car trop ambitieuse, à moins de mandater une étude à large échelle qui dépasserait largement les frontières cantonales. Le seul renseignement factuel possible est le nombre de journalistes dont le poste a été supprimé. Selon des informations récentes, 1,5 ETP est dédié à la couverture de l'actualité vaudoise et 1 ETP à l'actualité lausannoise, soit 2,5 ETP, contre 5 ETP auparavant. Cette réduction de personnel a un impact logique sur le degré de couverture et les collaborations avec la Suisse allemande, trop éloignée des réalités locales, n'ont pas été concluantes. Au-delà de ce genre d'informations, la conseillère d'Etat n'entre pas en matière sur une étude plus étendue dont les coûts ne seraient pas en adéquation avec les résultats espérés par le postulat.

Point 2 : Une évaluation de l'impact de la stratégie de soutien aux médias locaux déjà mise en place

Une telle évaluation sera incluse dans le rapport intermédiaire découlant de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) instituant des mesures de soutien à la diversité des médias (190 – décembre 2019). La parution de ce rapport est à bout touchant, avec une version finale en 2026. Voté en 2021 par le Parlement, cet EMPD offre un soutien de 6,278 mios sur la période 2021 à 2026, avec différentes mesures¹, en sachant que le canton

¹ Le montant de 6,28 mios se subdivise en différentes catégories de mesures : pluralité des médias : 2,5 mios, production de contenus : 750'000 fr., soutien à l'innovation : 1,43 mio, culture de l'information : 1,08 mio, accompagnement (1 ETP en CDD sur 3 ans) : 415'000 fr. et divers : 100'000 fr.

ne peut pas se substituer à l'État fédéral et doit veiller à ne pas mettre en péril l'indépendance des médias en injectant des fonds. Dans le détail, cette manne prévoyait la publication d'annonces, le remboursement de formations de journalistes, la subvention d'un ETP à l'ATS, le développement de l'éducation numérique dans le milieu scolaire, des études sur le rapport des jeunes à l'information, etc. Sur ce dernier point, la mesure visant à mettre en œuvre une sorte de kiosque numérique a été abandonnée (les jeunes préfèrent l'information en ligne et ne sont pas prêts à payer pour de l'information) au profit d'une plateforme dénommée « Chek »². Dans ce cadre, l'Etat ne s'impose pas, mais a donné un mandat de prestations aux éditeurs locaux qui sont responsables de la ligne éditoriale, avec des résultats encourageants.

Point 3 : Reconnaître la presse locale et régionale comme un bien public essentiel à la démocratie

L'aide consentie par le Canton de CHF 6,3 mios sur 5 ans précitée est unique en Suisse et seule une inscription dans la Constitution fédérale pourrait garantir un statut public pour les médias, car les grands groupes de presse couvrent l'entier du pays. Tamedia a renoncé à l'aide aux médias et n'aurait de toute façon pas été éligible. En effet et conformément au règlement d'application en vigueur, les conditions d'octroi de ces aides excluent d'office les structures bénéficiaires procédant parallèlement à des licenciements. L'Etat n'a pas dès lors pas vocation à soutenir un secteur d'activité que l'employeur n'assume pas.

Point 4 : Proposer une nouvelle stratégie robuste pour garantir une presse locale diversifiée, indépendante et de qualité, capable d'exercer pleinement son rôle de quatrième pouvoir

Les résultats de l'évaluation pour définir les mesures pertinentes seront prochainement communiqués (rapports intermédiaire 2025 et définitif en 2026). Au vu de l'état des finances cantonales, il est fort peu probable que l'aide aux médias, unique en Suisse, soit augmentée. La question des limites du rôle de l'Etat et de ses priorités est fondamentale.

Point 5 : Appeler à un financement complémentaire au niveau national par une contribution des entreprises numériques, pour soutenir la presse indépendante

Le Conseil d'Etat s'est positionné en soutien du domaine et a, à chaque fois, sensibilisé la délégation cantonale aux Chambres fédérales à ces éléments. Le gouvernement s'est prononcé d'une part en défaveur des baisses de la redevance de la RTS, afin de garder les moyens complets pour le service public et d'autre part en faveur des autres mesures, dont celle qui avait été refusée en votation fédérale en 2022³. Le fait nouveau est que le Conseil fédéral a décidé de modifier le rabais octroyé aux quotidiens et hebdomadaires en 2025 au niveau de la poste, mesure qui était considérée comme extrêmement pénalisante. A chaque fois, le Conseil d'Etat vaudois a pris position en faveur de ces aides indirectes, tout en étant conscients du rôle, une fois de plus, subsidiaire d'un État. Il faut faire attention à ne pas être considéré comme un organe d'influence, car le contre-pouvoir ne fonctionne que s'il est indépendant.

4. DISCUSSION GENERALE

Les opposants au postulat ne nient pas la dégradation de la situation de la presse écrite, mais ils la jugent inéluctable, vu l'évolution des réseaux sociaux et la modification du comportement de la population. Des injections de fonds dans les médias par l'Etat ne sont pas cohérentes. Le soutien actuel de notre canton à la presse par le montant de 6,3 mios constitue déjà une exception en Suisse. Des grands titres comme 24heures ne peuvent pas être aidés puisqu'ils appartiennent à des grands groupes qui font du bénéfice. Pour ces commissaires l'offre doit mieux correspondre à la demande. Le postulat défend une vision

² Extrait du communiqué de presse du Conseil d'Etat du 3 octobre 2024 « Dans le cadre du programme de soutien à la diversité des médias, un projet pilote innovant est lancé ce jour pour sensibiliser les jeunes Vaudoises et Vaudois à l'importance de consulter des informations journalistiques vérifiées et, in fine, leur permettre d'exercer leurs droits politiques en connaissance de cause. Cette plateforme entièrement numérique, baptisée « Chek », est spécifiquement conçue pour les jeunes de 17 à 25 ans. Alimentée par les éditeurs locaux, de manière indépendante de l'État, l'ambition de « Chek » est de proposer une actualité locale, dynamique, vérifiée et positive, sur les canaux utilisés par les jeunes et dans les formats qu'ils consomment. »

³ Votation sur la loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

romantique de la presse. Avec un renvoi du postulat une surcharge inutile de travail pour l'administration est à craindre.

Principaux arguments et constats des commissaires défavorables au postulat :

- L'apparition des journaux gratuits a aspiré les revenus publicitaires des journaux payants. Les recettes en déclin des abonnements ne font plus vivre le journal, avec une jeunesse qui ne s'abonne plus en raison d'un changement de mentalité générationnelle. Ainsi, le déclin de la presse écrite est malheureusement inéluctable, avec des suppressions d'emplois qui provoquent la baisse du nombre d'articles et de la couverture de certaines actualités.
- Le développement des réseaux sociaux et des méthodes d'information de la population a modifié les comportements, avec par exemple la RTS, totalement financée par la redevance, qui fournit une information généraliste par ce biais.
- Les journaux locaux, avec un rayon d'action très spécifique, se portent mieux que les grands titres. Cette presse de proximité a une carte à jouer avec des enquêtes locales qui trouvent leur lectorat.
- L'ATS rédige des articles qui peuvent être partagés avec d'autres médias. Cette collaboration facilite le travail de certains journaux, mais en appauvrit la diversité et participe à l'érosion.
- Le Conseil d'Etat soutient la branche avec une aide, unique en Suisse, de 6,3 millions et un financement complémentaire au niveau national peut être relayé par la délégation vaudoise des Chambres fédérales. L'injection de fonds dans des médias n'est toutefois pas cohérente et ne pourrait pas se limiter à une vision cantonale des actualités locales ou à ce qui se passe au Grand Conseil ou dans les conseils communaux. Les aides proposées n'iront pas à 24 heures puisque le groupe auquel ce journal appartient fait des bénéfices et est de ce fait inéligible ;
- L'inscription dans la Constitution fédérale de la reconnaissance de la presse locale et régionale ne garantira pas le déploiement de soutiens supplémentaires. En effet, l'Etat n'a pas à intervenir dans les décisions d'une entreprise privée, car il n'appartient ni au Grand Conseil, ni au Conseil d'Etat d'être acteur de la réflexion de l'avenir des médias. Cet interventionnisme étatique pourrait d'ailleurs provoquer un appel d'air dans d'autres domaines économiques (commerce, industrie, etc.). Ces aides étatiques ne vont ni ramener le lectorat ni compenser la baisse des revenus et la perfusion financière n'est pas viable à long terme. Une distance est nécessaire afin d'éviter toute ingérence dans la liberté de la presse qui doit pouvoir décider elle-même de sa stratégie.
- Des mesures d'aide ponctuelles sont bien entendu possibles, comme un soutien à certaines catégories du lectorat (jeunes – personnes âgées), elles ne modifieront toutefois pas la dynamique sociétale enclenchée qui tend à un désintérêt du public pour la lecture des médias traditionnels.
- L'offre doit correspondre à la demande : l'initiative pour la baisse de la redevance de la RTS trouve son fondement dans le mécontentement du public par rapport aux programmes proposés. Les choix éditoriaux, mettant de côté les sujets de fond avec des articles de qualité, au profit de thématiques plus légères, provoquent peut-être un désabonnement de certains lecteurs.
- La concurrence est sévère dans un territoire réduit comme la Suisse romande qui connaît un grand nombre de médias par rapport à sa superficie.
- Le rapport intermédiaire, puis de celui définitif, permettront de cibler les mesures qui fonctionnent, avant de prendre d'autres mesures.
- Le postulat défend une vision romantique de la presse et va provoquer une surcharge de travail pour l'administration, sans garantir l'obtention d'informations pertinentes et nouvelles sur la situation des médias en Suisse.

D'autres commissaires se prononcent surtout en faveur d'une reconnaissance de la presse locale et régionale comme un bien public essentiel à la démocratie, ce que demande le point 3 du postulat. Le Conseil d'Etat ne peut pas se contenter d'être un simple observateur. L'aide de 6,3 millions devra être augmenté, si nécessaire. Ils réfutent l'argument qu'un subventionnement public entraverait l'indépendance de ce 4^e pouvoir à l'exemple de la RTS qui, pleinement subventionné par le public, a su mettre en place des garde-fous institutionnels, lui garantissant une autonomie. En ce qui concerne le 5^e point, cette demande pourrait être portée par la délégation vaudoise aux chambres fédérales, forte de la décision exemplaire de notre canton d'une aide à la presse de 6,3 millions. Ce postulat ouvre des pistes de

réflexion intéressantes. L'Etat doit être actif pour la pérennité d'une information indépendante et fiable de la population.

Principaux arguments et constats des commissaires favorables au postulat :

- Sur les mesures contenues dans le postulat :
 - *Point 1 (du postulat)* : cette mesure doit effectivement être mieux calibrée, notamment dans la portée réelle de l'évaluation attendue. Une vision générale simplifiée pourrait porter sur une analyse dans le temps de la qualité du traitement des actualités régionales qui sont passées, pour certaines régions et en quelques dizaines d'années, de plusieurs pages régulièrement à une colonne de temps en temps sur une page.
 - *Point 2* : attendre le rapport intermédiaire, puis celui définitif.
 - *Points 3 et 4* : ces mesures sont majeures, car le constat d'effondrement du système peut être partagé par l'ensemble des partis et représente une menace fondamentale pour la démocratie. Sur la base de ce constat alarmant, le canton de Vaud ne peut plus se contenter d'être un simple observateur de la disparition progressive de l'information régionale, avec une fuite des journalistes et une perte de compétence. Il devra un jour se positionner, même si l'aide de 6,3 mio est un bon début, mais pourrait être supérieure au regard de l'enveloppe cantonale totale. Aux critiques estimant que le système de subventionnement public entraverait l'indépendance de ce 4^e pouvoir, il est relevé que la RTS est pleinement subventionnée par le public et a su mettre en place des garde-fous institutionnels, lui garantissant une autonomie. D'autres exemples sont également cités, comme le domaine des universités, car répondant à la même logique de subventionnements et d'indépendance, et dans une certaine mesure le 3^e, pouvoir, soit la justice, qui permet aux magistrats de rendre des jugements indépendamment de toute pression.
 - *Point 5* : la délégation vaudoise aux Chambres pourrait se voir rappeler les différentes positions déjà prises par son Canton, tout en sachant que ce dernier est déjà pionnier avec cette aide de 6,3 mio et n'a pas besoin d'attendre un soutien fédéral.
- Une ville de l'Ouest lausannois a communiqué son inquiétude face à l'appauvrissement du paysage médiatique, avec une baisse de la couverture médiatique qui la concerne. A l'inverse, son journal communal, rédigé par l'administration, connaît un certain succès, grâce à ses informations locales qui trouvent un lectorat fidèle.
- Le montant de 6,3 mio est un bon signal, mais reste insuffisant face à l'ampleur de la problématique.
- Le rapport à venir permettra d'avoir un point de situation sur les options possibles, notamment la plateforme « Chek » qui est très prometteuse.
- L'État a un rôle à jouer dans la défense de ce 4^e pouvoir dont l'affaiblissement est néfaste à long terme au bon fonctionnement démocratique, avec une perte de la couverture médiatique.
- Si les éditeurs ne veulent pas d'aide étatique, l'important est d'avoir de l'information, peu importe le canal de transmission. Peut-être que d'autres acteurs du terrain ne seraient pas en désaccord avec une aide directe, voire indirecte, sous la forme de fondations ou de structures paraétatiques.
- Ce postulat ouvre des pistes de réflexion intéressantes sur le modèle mis en place, avec un questionnement légitime de la stratégie des grands groupes. Dans les faits, l'Etat doit être un des acteurs de cette évolution et participer ainsi à la pérennité d'un modèle avec les acteurs du terrain afin de garantir une information indépendante et fiable à la population.

Précisions de la cheffe du BIC

- *Rapports intermédiaire et final (EMPD 190)* : Ces rapports sont la réponse au point 4 du postulat qui demande une réflexion sur une stratégie robuste. Ces documents permettront notamment d'avoir une stratégie pour la suite, avec si nécessaire un recadrage des mesures n'atteignant pas leur cible.
- *Santé des médias* : le BIC rencontre régulièrement tous les éditeurs qui regroupent quelque 19 titres dans le canton de Vaud, avec le constat que les plus petits se portent moins mal que les grands qui sont paradoxalement soutenus par des groupes de presse puissants ou des fondations.

- *Aides aux médias* : le journal 24 heures a voulu se retirer de manière volontaire du paquet d'aides aux médias principalement en raison de pressions découlant de leur accessibilité à cette aide, car une entreprise faisant des bénéfices et qui procède à des licenciements collectifs ne peut pas être éligible. A l'échelle du canton, il ressort des échanges avec les éditeurs que ceux-ci ne veulent pas d'aides directes, par crainte de perte d'indépendance. Ils sont satisfaits en revanche des mandats de prestation du projet « Chek » ou des annonces publiées dans leurs titres pour inciter la population à aller voter, par exemple, qui leur garantissent une indépendance, sans ingérence étatique.
- *Emplois* : le projet « Chek » a permis d'engager depuis le mois d'octobre trois journalistes supplémentaires dans différents titres, avec des éditeurs qui sont payés pour les mandats fournis sur cette plateforme. L'aide étatique a permis également d'éviter des licenciements au bureau vaudois de l'agence Keystone-ATS qui avait annoncé des suppressions en Suisse romande.
- *Aide à la transition* : une piste de réflexion intéressante pourrait porter sur une aide à la transition numérique, car les petits titres n'ont ni moyen ni compétence en la matière, même si le projet « Chek » permet déjà de les orienter dans l'engagement de journalistes stagiaires ayant des connaissances dans le monde numérique.

Position finale du postulant

Il souligne l'importance de la presse comme pilier de la démocratie et du coup la nécessité d'un soutien étatique comme pour les secteurs de l'agriculture ou les infrastructures. Mais les mécanismes doivent garantir l'indépendance. Au vu du résultat des échanges, il se dit prêt à renoncer aux demandes des points 1 et 5 de son postulat.

- *Rôle de l'Etat* : la presse est bien plus qu'un secteur économique ; elle est un pilier de la démocratie, garantissant une information indépendante et de proximité. Sans soutien étatique, le risque est de voir disparaître ce contre-pouvoir, essentiel à la transparence et à la bonne gouvernance. D'autres secteurs stratégiques, par exemple, comme l'agriculture ou les infrastructures, reçoivent des aides publiques pour garantir un équilibre dans l'intérêt collectif.
- *Indépendance des médias* : le soutien proposé dans ce postulat vise à garantir l'indépendance des médias, non à la compromettre. Les mécanismes d'aide pourraient inclure des garanties claires pour éviter toute interférence dans le contenu éditorial. La RTS est un bon exemple, avec un financement public via la redevance et une indépendance de contenu marquée. Il en va de même dans d'autres secteurs où les subventions publiques à des institutions culturelles ou éducatives n'entraînent pas une perte d'indépendance.
- *Mesures proposées dans le postulat* :
 - *1^{er} point* : l'évolution à travers le temps des suppressions d'emplois et de la qualité de la couverture médiatique serait intéressante à développer, mais, au vu des échanges, il accepte d'y renoncer.
 - *2^e point* : il prend note de la prochaine parution du rapport.
 - *3^e point* : la reconnaissance recherchée a une dimension symbolique, mais représente un signal fort pour permettre de lancer une réflexion continue sur la place des médias dans notre démocratie et défendre sur le long terme le rôle si important de la presse.
 - *4^e point* : le rapport annoncé ne fera que constater l'insuffisance de la solution mise en place, sans toutefois remettre en question l'aspect positif des mesures qu'il contient. L'Etat doit garantir la capacité à produire de l'information, en freinant ces pertes d'emplois. Il ne peut pas se contenter de rester simple observateur de ce déclin, mais se doit d'intervenir fortement pour le soutien de cette branche. Le postulat n'a pas la prétention de dicter les mesures à prendre, mais laisse l'opportunité de réfléchir aux nouvelles stratégies à mettre en place.
 - *5^e point* : cette mesure est symbolique, dans la mesure où les partis peuvent activer leurs représentants aux Chambres fédérales, mais une demande émanant du Grand Conseil aurait une portée plus importante. Au vu des échanges, il accepte de renoncer à ce point.

En conclusion, le rôle des pouvoirs publics est d'assurer que les médias puissent continuer à remplir leurs missions démocratiques malgré toutes leurs contraintes. Il confirme que la vision de son texte est d'ordre général afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat. Il n'est pas fait mention d'aides directes ou de mise en place de fondation, ou autre structure comparable. La seule philosophie qui se cache derrière est la recherche de l'efficacité et la protection de la démocratie.

Conclusions du Conseil d'Etat

La conseillère d'Etat prend note du retrait des points 1 et 5 et constate que ceux restants s'orientent clairement sur la stratégie à venir. Cette dernière ne peut que s'appuyer sur une analyse préalable avant de reprendre des éléments ; les résultats intermédiaires seront très prochainement communiqués. Globalement, le texte est formulé de manière large, mais pose des questions assez précises, notamment sous l'angle philosophique (rôle de l'Etat), mais également financier (calibrage de l'intervention). Compte tenu des tensions financières que connaît le canton, avec des débats budgétaires compliqués et une forte pression de la Confédération, cet aspect ne peut pas être balayé. L'Etat ne se contente pas d'être un observateur passif du désagrément des médias. Comme, l'idée de ce postulat reste d'ordre général, la conseillère d'Etat y donnera suite au mieux et relève que les aides à l'innovation et à la transformation, comme dans le milieu industriel, par le biais de soutiens ponctuels, sont une idée intéressante.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 5 oui, 3 non et 1 abstention.

Puidoux, 25 juillet 2025

*Le rapporteur :
(Signé) Andreas Wüthrich*